

Rapport d'activité de l'Administration des services de secours Année 2011

1.	STRUCTURES	4
1.1.	La direction.....	4
1.2.	La division de la protection civile.....	4
1.3.	La division d'incendie et de sauvetage.....	5
1.4	La division administrative, technique et médicale.....	5
	1.4.1. Le service administratif.....	5
	1.4.2. Le service technique	5
	1.4.3. Le service médical.....	5
2.	PERSONNEL	6
2.1.	Personnel professionnel.....	6
2.2.	Personnel bénévole.....	6
3.	FORMATION	7
3.1.	Population et entreprises	7
	3.1.1. Cours élémentaires en secourisme	7
	3.1.2. Cours de manipulation des extincteurs	8
3.2.	Agents des services de secours.....	8
	3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC).....	8
	3.2.2. Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS).....	9
	3.2.3. Formation de nouveaux instructeurs.....	9
	3.2.3.1. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme	9
	3.2.3.2. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage	9
	3.2.3.3. Formation de nouveaux instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie	10
	3.2.4. Formation continue des instructeurs.....	10
	3.2.4.1. Formation continue des instructeurs en secourisme.....	10
	3.2.4.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage.....	10
	3.2.4.3. Formation continue des instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie	10
	3.2.5. Formation continue des ambulanciers	11
	3.2.6. Formation anti-agression.....	11
	3.2.7. Stage de conduite à Colmar-Berg	11
3.3.	Exercices.....	12
	3.3.1. Exercices nationaux	12
	3.3.2. Exercices internationaux.....	13
4.	ACTIVITES	14

4.1.	Division de la protection civile	14
4.1.1.	<i>Le service ambulancier</i>	14
4.1.2.	<i>Le service d'aide médicale urgente</i>	15
4.1.3.	<i>Le service de sauvetage</i>	15
4.1.4.	<i>Groupe de protection radiologique (GPR)</i>	16
4.1.5.	<i>Groupe d'alerte</i>	17
4.1.6.	<i>Unité de support logistique</i>	18
4.1.7.	<i>Unité logistique de ravitaillement</i>	18
4.1.8.	<i>Groupe canin</i>	19
4.1.9.	<i>Groupe d'hommes-grenouilles</i>	20
4.1.10.	<i>Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques</i>	22
4.1.11.	<i>Groupe de support psychologique</i>	22
4.1.12.	<i>Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires</i>	23
4.1.13.	<i>Dispositifs de sécurité mis en place en 2011</i>	24
4.1.13.1.	<i>Evénements d'une certaine envergure</i>	24
4.1.13.2.	<i>Graphique des permanences durant l'année 2011</i>	24
4.2.	Division d'incendie et de sauvetage	26
4.2.1.	<i>Produit de l'impôt spécial 2000-2011</i>	26
4.2.2.	<i>Affectation du produit de l'impôt spécial</i>	26
4.2.2.1.	<i>Subventions aux communes</i>	26
4.2.2.2.	<i>Nombre de véhicules acquis de 2000 à 2011</i>	27
4.2.2.3.	<i>Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2010</i>	28
5.	BUDGET ET FINANCES	28
5.1.	Plan d'équipement pluriannuel	28
5.2.	Total des crédits budgétaires 2011	29
6.	INFORMATIQUE	29
6.1.	Internet	29
6.2.	Intranet	29
6.3.	CECIS	30
6.4.	DiviDok	30
7.	CENTRAL DES SECOURS D'URGENCE	31
8.	SERVICE MEDICAL	32
9.	RELATIONS INTERNATIONALES	32
9.1.	Union Européenne	32
9.1.1.	<i>Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne</i>	32
9.1.2.	<i>Commission Européenne</i>	33
9.1.2.1.	<i>Élaboration d'un plan d'action CBRN de l'UE</i>	33
9.1.2.2.	<i>Comité de la protection civile</i>	33
9.1.2.3.	<i>Réunions des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne</i>	33

9.2.	Conseil de l'Europe	34
9.3.	Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)	34
9.4.	Commission internationale de la Meuse (CIM).....	34
9.5.	OTAN.....	35
9.6.	Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire.....	35
9.7.	Commission régionale SaarLorLux-Trèves/Palatinat.....	35
9.8.	Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague	36
9.9.	Benelux : groupe de travail « Gestion de crise »	36
9.10.	Groupe de travail « DACH »	36
10.	REORGANISATION DES SERVICES DE SECOURS	37
10.1.	La réforme des services de secours.....	37
10.2.	Centre National d'Incendie et de Secours	38

Administration des services de secours

1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident, ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la direction,
- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

1.1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.2. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- la brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 25 centres de secours,
- le groupe d'alerte,
- le groupe d'hommes-grenouilles,
- le groupe de protection radiologique,
- le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- le groupe canin,
- le groupe de support psychologique,
- l'unité logistique de ravitaillement,
- l'unité de support logistique,
- le groupe d'intervention humanitaire.

1.3. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspectorat des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

1.4 La division administrative, technique et médicale

1.4.1. Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

1.4.2. Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

1.4.3. Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux volontaires l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé,
- d'assurer une surveillance périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

2. Personnel

2.1. Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

31	fonctionnaires dont :
1	directeur
3	chefs de division
1	attaché de direction
1	ingénieur en informatique détaché du Centre informatique de l'Etat
2	ingénieurs techniciens inspecteurs principaux 1 ^{er} en rang
1	inspecteur principal
1	chef du bureau adjoint
1	rédacteur principal
1	expéditionnaire administratif
1	artisan dirigeant
1	artisan
17	préposés au service d'urgence, dont une personne partira en retraite en printemps 2012
36	employés dont :
6	employés à tâche complète
5	employés à tâche partielle dont une personne qui avait un contrat à tâche complète pour une année entre le 1 ^{er} novembre 2010 et le 31 octobre 2011.
25	agents professionnels des services de secours.
14	ouvriers, dont :
1	cuisinier à tâche complète
11	ouvriers à tâche complète
2	ouvriers à tâche partielle

Le cadre du personnel est complété par trois travailleurs handicapés ayant le statut d'employé de l'Etat et des tâches à temps plein.

2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles des services de secours comporte à l'heure actuelle **8.021** femmes et hommes. Il y a lieu de relever que certaines personnes assument plusieurs fonctions en même temps.

- 25 centres de secours avec un effectif total de **1.941 volontaires** assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le service sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 23 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 32 volontaires,
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 32 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
 - dont 42 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre
 - dont 2 personnes dans le volet analytique
 - et 46 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 14 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 162 volontaires,
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 53 volontaires,
- le groupe logistique avec un effectif de 22 volontaires,
- le « Humanitarian Intervention Team » (HIT) avec un effectif de 45 volontaires,

- le corps des instructeurs avec un effectif de 135 personnes,
- les conseillers techniques avec un effectif de 12 personnes.

Le service d'incendie et de sauvetage comprend 8.569 bénévoles répartis sur 167 corps communaux, dont **5.886 agents actifs entre l'âge de 16 et 64 ans**, 1.491 jeunes en dessous de seize ans, 57 inactifs et 1.135 retraités de plus de soixante-cinq ans.

Il convient de préciser que le nombre total de 8.021 agents ne correspond pas au nombre total de personnes engagées auprès des services de secours étant donné que certains de ces agents remplissent plusieurs fonctions (p.ex. une personne qui est en même temps secouriste-ambulancier, sapeur-pompier et membre d'un groupe spéciale) et sont ainsi comptés plusieurs fois.

3. Formation

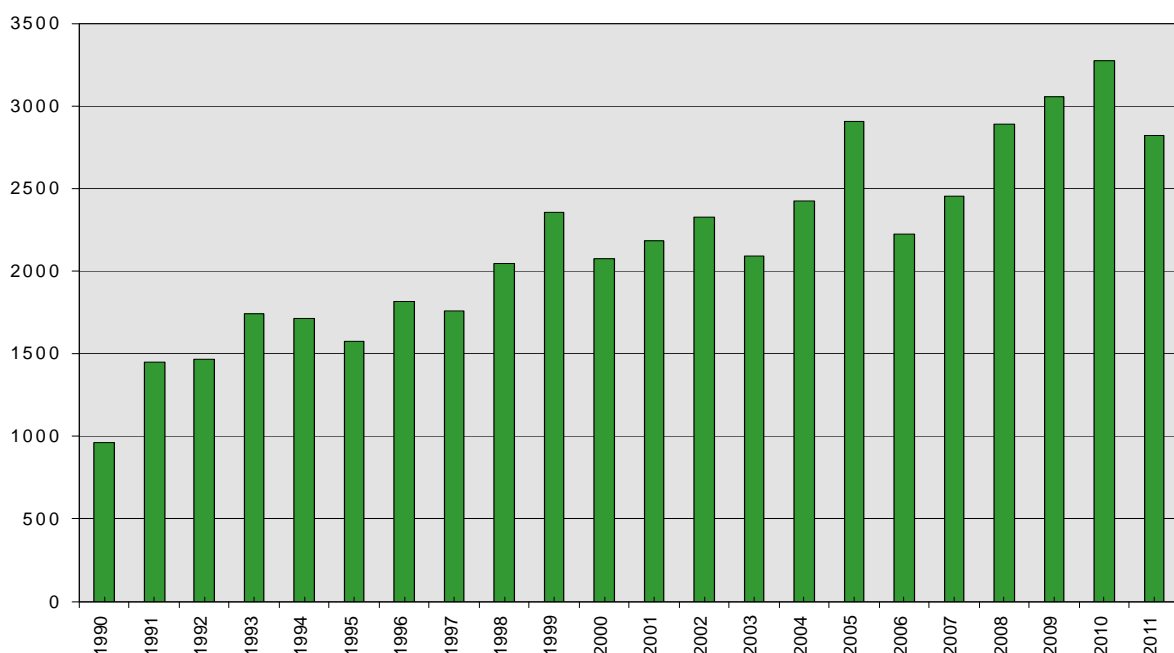
3.1. Population et entreprises

3.1.1. Cours élémentaires en secourisme

Organisés d'une part en collaboration avec les administrations communales et d'autre part sur demande des entreprises dans le cadre de leurs obligations relatives à la sécurité et santé des travailleurs au travail, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année.

Le nombre total de **cours élémentaires** de secourisme organisés en 2011 était de **235** avec **2.819 participants** par rapport aux 191 cours avec 3.276 participants de l'année 2010. Au cours de l'année 2011, **113 cours de rappel** avec **1369 participants** ont été organisés par l'Administration des services de secours.

Nombre de participants aux cours de premiers secours 1990-2011



3.1.2. Cours de manipulation des extincteurs

Les cours de manipulation des extincteurs sont organisés dans les locaux de l'ENSIS ou encore dans les entreprises. Les instructeurs en matière d'incendie sont chargés de l'instruction de ces cours. Les cours comprennent une partie théorique et une partie pratique et sont adaptés aux besoins individuels des participants de chaque cours.

Au cours de l'année 2011, 12 cours ont été organisés avec un total de 171 participants.

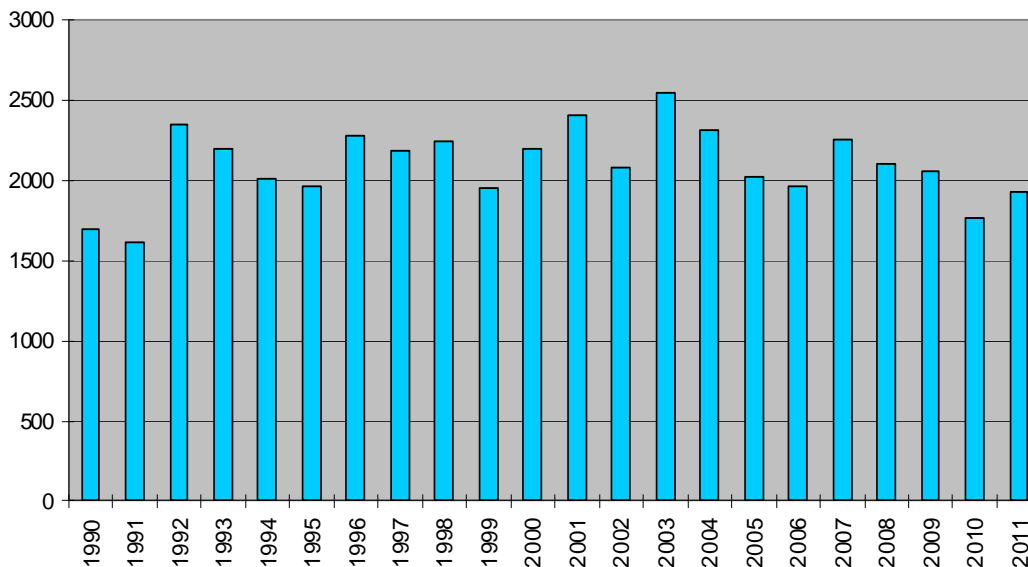
3.2. Agents des services de secours

3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)

Au cours de l'année 2011, 91 secouristes-ambulanciers et 70 secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective. **77 cours** ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2011. Ces cours ont été fréquentés par un total de **1931 participants** et se répartissent comme suit:

15	cours de sauvetage avec	482	Participants
23	cours pour secouristes ambulanciers avec	596	Participants
2	cours pour le groupe G.P.R. avec	33	Participants
5	cours de plongée avec	92	Participants
2	cours pour les agents du C.N.A. avec	18	Participants
6	cours pour le groupe de support psychologique avec	185	Participants
1	cours pour le HIT avec	26	Participants
3	cours de situation d'exception avec	105	Participants
8	cours divers avec	242	Participants
1	cours pour le groupe canin avec	10	Participants
5	cours Intranet avec	46	Participants
6	cours pour instructeurs et instructeurs stagiaires avec	96	Participants

Stagiaires à l'ENPC de 1990 à 2011



3.2.2. Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS)

Au cours de l'année 2011, 820 sapeurs-pompiers ont clôturé avec succès leur formation respective.

81 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage à Niederfeulen au cours de l'année d'instruction 2011. Ces cours ont été fréquentés par un total de **1493 participants** et se répartissent comme suit:

21	BAT-1 avec	525	Participants
9	BAT-2 avec	192	Participants
6	BAT-3 avec	150	Participants
3	cours de dépollution (DEPOLL) avec	17	Participants
2	cours de recyclage pour inspecteurs et instructeurs avec	64	Participants
2	cours de recyclage en matière de prévention contre l'incendie avec	85	Participants
3	cours auto-échelle (DLK-A) avec	40	Participants
6	cours moniteurs des jeunes sapeurs-pompiers avec	120	Participants
2	cours de radio-télécommunications pour responsables avec	60	Participants
1	cours administratifs avec	20	Participants
6	cours pour instructeurs-stagiaires avec	28	Participants
20	cours AS et CF 1 et recyclage (ARI) avec	192	Participants

En ce qui concerne la formation au niveau cantonal, les instructeurs en matière d'incendie ont organisé les formations suivantes :

- 10 cours d'initiation préparant au brevet de formation initiale en matière d'incendie (FGA-1),
- 1 cours d'initiation du 2ème degré (FGA-2),
- 8 cours de formation préparant au brevet de formation pour porteurs d'appareils respiratoires isolants (AGT).

3.2.3. Formation de nouveaux instructeurs

3.2.3.1. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme

Il n'y a pas eu de formation pour nouveaux instructeurs en 2011.

3.2.3.2. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage

Afin de pouvoir assurer la formation des secouristes-sauveteurs dans les différents centres de secours de la division de la protection civile ainsi que pour organiser les cours de sauvetage au niveau de l'industrie et de la population, l'Administration de services de secours dispose d'un pool d'instructeurs en sauvetage.

En cas de besoin de personnes supplémentaires, l'Administration des services de secours organise des cours de formation pour recruter de nouveaux membres.

En 2011, une formation de nouveaux instructeurs en sauvetage a débuté qui s'étend sur une période de 2 ans. En total, 5 candidats ont commencé cette formation pratique et théorique dont 4 ont été retenus pour l'examen théorique en février 2012. En cas de réussite à l'examen théorique, ils suivront un stage pratique au cours de l'année 2012.

3.2.3.3. Formation de nouveaux instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie

Dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers et de l'instruction de la population et des entreprises, l'Administration des services de secours dispose de 28 instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie et de 6 instructeurs stagiaires.

En cas de besoin d'instructeurs supplémentaires, l'Administration des services de secours organise des cours de formation pour recruter de nouveaux membres.

Au cours d l'année 2011, une formation de nouveaux instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie s'étendant sur une période de 2 ans a été lancée. En total, 9 candidats ont commencé cette formation pratique et théorique dont 6 ont été retenus pour l'examen théorique en printemps 2012. En cas de réussite à l'examen théorique, ils suivront un stage pratique au cours de l'année 2012.

3.2.4. Formation continue des instructeurs

3.2.4.1. Formation continue des instructeurs en secourisme

Le 7 et 8 mai 2011, 25 instructeurs en secourisme ont participé à une formation « Polytrauma spineboard ». Le but de la formation était de familiariser les instructeurs avec le maniement d'un « Polytrauma spineboard », qui est utilisé pour le relevage d'un patient polytraumatisé, notamment en relation avec des lésions de la colonne vertébrale. Les spineboards permettent un meilleur maniement que les civières à aubes traditionnelles. De plus, les spineboards peuvent être utilisés dans le cadre du sauvetage de victimes dans des conditions de terrain difficiles.

Les parties théoriques ont été complétées par des exercices pratiques. La durée de formation était de 16 heures en total.

3.2.4.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage

Au cours de l'année 2011, plusieurs soirées de formation ont eu lieu pour les instructeurs de sauvetage. Ces formations avaient pour objectif d'améliorer les compétences des instructeurs en ce qui concerne des nouveaux équipements de sauvetage ainsi que d'approfondir leurs connaissances en matière de désincarcération et de dispositifs de sécurité.

Pour l'année 2011, les instructeurs en sauvetage se sont penchés sur les oxycoupeurs plasma et les tronçonneuses, outils indispensables pour les opérations de désincarcération. Ils ont également participé à des formations sur les nouvelles techniques de désincarcération.

Une des priorités de l'agenda pour l'année 2011 était la formation des instructeurs sur différents dispositifs de sécurité, notamment en ce qui concerne la nouvelle génération de véhicules hybrides, les dispositifs de sécurité ferroviaire de la CFL ainsi que les infrastructures de haute tension d'Enovos.

3.2.4.3. Formation continue des instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie

Au cours de l'année 2011, les instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie ont participé à plusieurs formations continues.

Le 15 janvier 2011, l'ENSIS a organisé une formation ensemble avec des ingénieurs de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) sur les interventions dans les installations de production de biogaz. En total, 39 personnes relevant de l'inspecteurat et de du corps des instructeurs ont participé à cette formation.

Du 22 au 24 novembre 2011, 37 instructeurs et inspecteurs ont participé à une semaine de formation organisée par des experts internationaux.

Au cours de l'année 2011, 2 instructeurs ont suivi des formations spécifiques relatives au port d'appareils respiratoires isolants à l'école d'incendie à Coblenz en Allemagne.

Plusieurs instructeurs ont en outre participé à des cours de recyclage en matière de la prévention contre l'incendie.

3.2.5. Formation continue des ambulanciers

Au cours de la saison 2011-2012, la formation des ambulanciers-secouristes a fait l'objet d'une réorganisation profonde. La formation qui était basée sur des cours du soir dans les centres de secours est désormais remplacée par une formation de base sous forme de six modules. Chaque ambulancier-stagiaire peut choisir la suite des modules ainsi que la date à laquelle il souhaite participer à module déterminé. Tout module de formation est offert plusieurs fois au cours de la saison de formation à l'ENPC.

Après avoir suivi les 6 modules de la formation de base, le candidat peut se présenter à l'examen de fin de stage. Un tel examen est proposé à plusieurs reprises au cours de la saison de formation.

Afin de proposer aux ambulanciers confirmés une possibilité de formation continue à l'ENPC, des weekends de formation continue sont organisés.

En ce qui concerne les cours du soir dans les centres de secours, une période transitoire a été introduite pour permettre aux ambulanciers-stagiaires ayant commencé leur formation sous l'ancien régime de compléter leur programme sous ce régime. Après la période transitoire, les cours du soir seront utilisés pour approfondir les connaissances acquises lors de la formation de base.

Pendant la saison 2011-2012, deux formations spécifiques sont prévues au sein des centres de secours. Une formation portant sur le comportement de l'ambulancier sur un lieu de crime est dispensé par un membre de la police grand-ducale. Une telle information est aussi dans l'intérêt des forces de l'ordre. Une deuxième formation porte sur les missions de l'ambulancier avant l'arrivée du groupe de support psychologique sur le lieu d'intervention.

3.2.6. Formation anti-agression

Vu que de plus en plus d'équipes d'intervention, notamment dans le milieu ambulancier, sont confrontés à des patients agressifs, une formation portant sur la prévention et le combat de problèmes de sécurité et de criminalité a été organisée. Au cours de l'année 2011, 4 séances avec 57 participants ont eu lieu en collaboration avec une entreprise externe. Vu le grand succès de ces cours, de nouvelles formations seront planifiées pour les années à venir.

3.2.7. Stage de conduite à Colmar-Berg

En 2011, l'Administration des services de secours a organisé 9 stages de conduite au Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg, dont 5 cours pour les ambulanciers et 4 pour les conducteurs de camion du service de sauvetage. La formation comprend une partie théorique et plusieurs épreuves pratiques. En total, 45 ambulanciers et 40 sauveteurs ont participé à la formation. Le but de cette formation était d'apprendre le maniement correct des véhicules sous différentes conditions et de conduire de façon responsable.

3.3. Exercices

3.3.1. Exercices nationaux

Exercice « Plan Nombreuses victimes » à Wasserbillig :

En date du 22 octobre 2011, un exercice de grande envergure impliquant le déclenchement du « Plan Nombreuses victimes » a eu lieu à la station TOTAL « Aire de Wasserbillig ».

Pour l'Administration des services de secours les objectifs majeurs étaient :

- de tester les procédures d'alerte des services de secours,
- de vérifier les procédures décrites dans le « Plan nombreuses victimes »,
- d'assurer une formation des services de secours et des services SAMU en matière de coordination et de communication,
- de tester les procédures de direction des opérations de secours lors d'événements complexes,
- d'assurer la prise en charge psycho-sociale d'un grand nombre de victimes,
- d'assurer une coordination avec les structures hospitalières.

Pour TOTAL Luxembourg, les objectifs majeurs étaient :

- de renforcer la collaboration avec tous les services de secours,
- de tester et d'évaluer les procédures de 1ère intervention sur site :
 - o détection d'accident et déclenchement d'alerte,
 - o appel des services de secours,
 - o neutralisation de l'accès au site,
 - o évacuation des personnes et véhicules non impliqués,
 - o administration des premiers soins,
 - o etc.
- de vérifier la chaîne interne de communication d'urgence de la cellule de crise,
- de développer la formation du personnel grâce à une mise en scène réelle permettant d'améliorer les actions à mener au moment d'une crise réelle.

Le scénario de l'exercice consistait en une suite d'accidents divers, avec un premier accident impliquant un camion citerne prenant feu. Ce premier événement a engendré d'autres accidents mettant en scène un bus de voyageurs de touristes ainsi que trois voitures de particuliers et un camion benne avec un bilan d'environ 50 victimes.

Au total quelques 250 membres des services de secours ont œuvré durant plusieurs heures pour gérer cet incident majeur. Le commandement des opérations de secours a été assuré par le chef de centre de Mertert. La chaîne médicale des secours a été commandée par le SAMU d'Esch-sur-Alzette.

Un « Poste médical avancé » a été mis en place afin d'accueillir et de stabiliser l'ensemble des victimes-acteurs, évacués par la suite vers les structures hospitalières de l'Hôpital Kirchberg et du Centre hospitalier Emile Mayrisch à Esch-sur-Alzette. Les structures hospitalières impliquées ont, à leur tour, déclenché leur plan interne de catastrophe.

Un débriefing de l'ensemble des personnes impliquées aura lieu dans les plus brefs délais afin d'analyser en détail les expériences faites lors de cet exercice.

Exercice : Route Oetrange – Bous

En date du 18 juin 2011, un exercice impliquant un accident routier avec de nombreuses victimes a eu lieu sur la route entre Oetrange et Bous, route qui est connue pour des accidents de route graves.

Au cours de l'exercice, le « Plan Nombreuses Victimes » a été déclenché suite à un accident impliquant un tracteur, un bus scolaire et plusieurs voitures personnelles. En total, les services de secours des centres de la région ont dû prendre en charge 59 personnes blessées.

L'exercice portait notamment sur la désincarcération de victimes et l'apport de premiers soins aux personnes sérieusement blessées. Dans ce contexte, deux tentes du poste médical avancé ont été élevées pour assumer non seulement la prise en charge des personnes blessées mais aussi pour catégoriser les patients en fonction de la gravité de leurs blessures avant l'évacuation vers les structures hospitalières.

L'exercice a été organisé par les sapeurs-pompiers de Moutfort. En total, 150 agents ont participé à l'exercice dont les sapeurs-pompiers de Contern, Dahlheim-Welfrange, Moutfort-Medingen, Munsbach-Schuttrange, Sandweiler, Waldbredimus, les centres de secours de Mertert, Remich et Schengen, le groupe de support psychologique (GSP), différents médecins de la région ainsi que la Police Grand-Ducale. L'exercice était mis sous l'évaluation de l'inspecteur régional et du médecin-coordonnateur du SAMU.

Les leçons retenues ont été évaluées par les différentes unités au cours de réunions de leçons apprises.

3.3.2. Exercices internationaux

Exercice séisme :

En date du 16 juin 2011, un exercice séisme a été organisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans les alentours de Metz. L'Administration des services de secours était invitée à y envoyer une équipe luxembourgeoise. Cette équipe se composait notamment de membres du HIT, du groupe canin, d'une unité des sapeurs-pompiers professionnels de la Ville de Luxembourg, d'une unité du Centre d'intervention et de secours d'Esch-sur-Alzette équipée avec la nouvelle remorque d'éclairage et d'un membre du Centre d'intervention Dudelange avec une voiture de poste de commandement (ELW).

De plus, quatre personnes du Luxembourg ont participé à l'exercice en tant qu'observateurs.

L'objectif principal de l'exercice était la localisation et le sauvetage de personnes ensevelies. L'équipe luxembourgeoise était commandée par le chef du HIT en étroite collaboration avec les homologues français du SDIS et de la protection civile.

Il convient de relever que le poste de commandement (ELW) de Dudelange a permis aux commandants de faciliter la coordination globale des opérations de secours.

4. Activités

4.1. Division de la protection civile

4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par **25 centres de secours** couvrant l'ensemble du Grand-Duché. A l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg, le service ambulancier dans les centres de secours est majoritairement assuré par des bénévoles.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24. L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

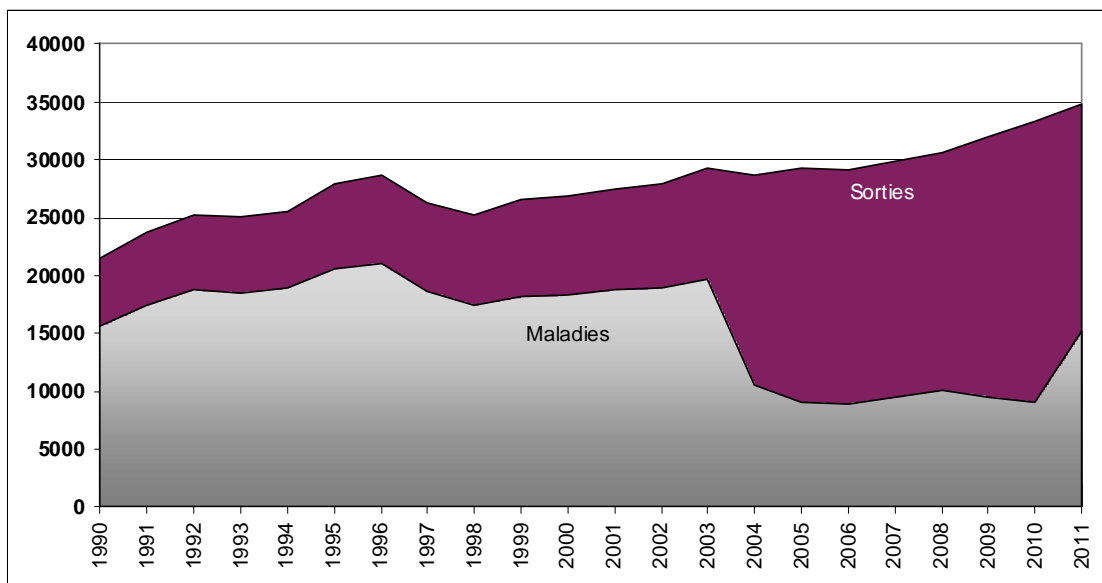
La division de la protection civile dispose de **55 ambulances** qui sont réparties comme suit :

- 48 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 2 ambulances pour des transports infectieux
- 1 ambulance pour le transport de patients obèses
- 3 ambulances de réserve dont une est stationnée à Bettembourg et 2 à Lintgen.

Pendant l'année **2011**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **34.804 sorties** en parcourant **1.065.332 kilomètres** par rapport à 33.384 sorties et 994.626 kilomètres parcourus en 2010. Ces interventions se répartissent comme suit :

1.792	sorties dans le cadre des accidents de circulation
5.002	sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
9.375	sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
15.110	sorties dans le cadre de transports urgents
3.525	sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Service ambulancier (Evolution des sorties de 1990 à 2011)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 30.238.119 kilomètres lors de 864.144 sorties de 1962 à 2011.

4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 antennes mobiles du SAMU, transportent sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes qui sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2011 :

Ettelbruck :	1.473 sorties
Esch/Alzette :	3.005 sorties
Luxembourg :	3.688 sorties

Soit au total : **8.166 sorties** ou en moyenne **22,3 sorties** par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1^{er} novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

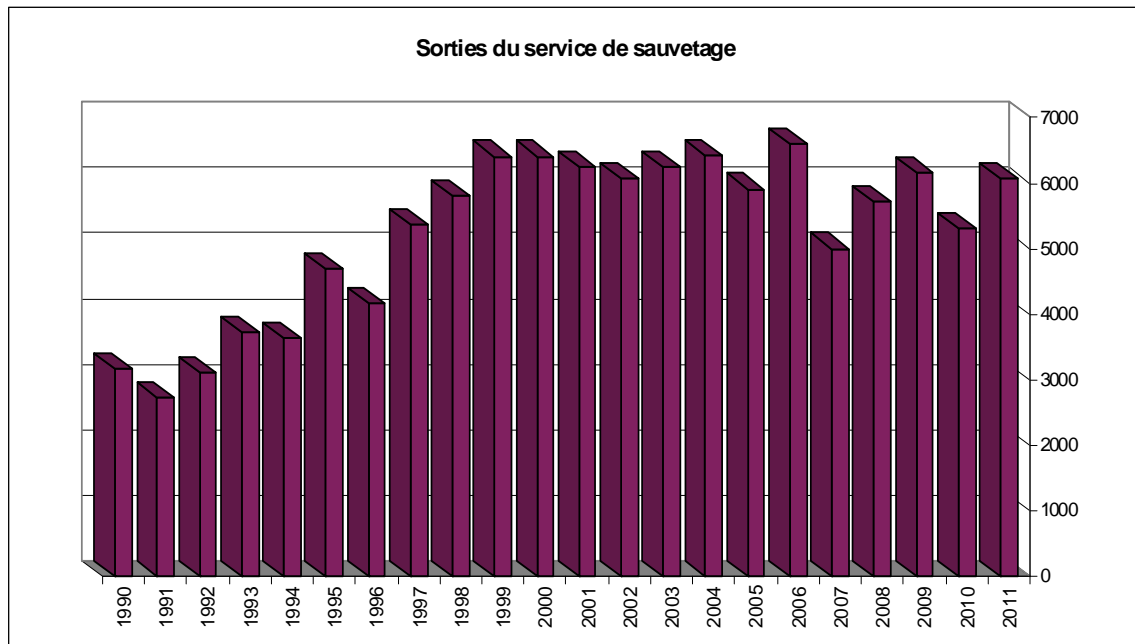
4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 24 centres de secours dont:

- 24 centres de secours qui sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide,
 - o dont 3 centres de secours constitués bases régionales de support sont dotés de matériel d'intervention lourd,
- le centre de secours de Lintgen qui fait fonction de Base Nationale de Support (BNS) de la division de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes-sauveteurs volontaires.

Sorties des véhicules de sauvetage de 1985 à 2011



Au cours de l'année 2011, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **169.906 km** pour **6.209 sorties**; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **21.992 heures**.

(Remarque : données du centre de secours de Wiltz incomplètes ; données du centre de secours de Bigonville non-disponibles pour les mois de juin à décembre.)

4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Le GPR intervient lors d'incidents ou accidents impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents avec des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes, de malveillance, criminelles ou terroristes, impliquant des substances radioactives.

L'évolution de la situation à la centrale de Fukushima après le séisme du 11 mars 2011 a très sollicité les services la Division de la radioprotection (DRP) et de l'ASS sur plusieurs plans. La DRP a constitué avec les services de l'ASS, le GPR, le groupe d'alerte, ainsi qu'avec le Ministère des Affaires Étrangères une "cellule de suivi" des événements au centre de crise de l'ASS. Cette cellule a couvert tous les aspects de cette catastrophe nucléaire, notamment sur :

- la relation avec l'ambassade luxembourgeoise à Tokyo,
- l'évolution des états des réacteurs sinistrés,
- la situation radiologique au Japon,
- le sort des ressortissants luxembourgeois dans la région sinistrée,
- l'information du public,
- etc....

Le GPR a aidé à gérer les informations en provenance du Japon au sein de la cellule de suivi, afin de dresser un bilan sur la situation radiologique dans les territoires contaminés autour des centrales

sinistrées. Au-delà, le groupe a effectué, sous la tutelle de la division de la radioprotection, des mesures de contamination radiologique sur des marchandises, notamment sur des véhicules importés du Japon.

Au cours de l'année 2011, le GPR est communément intervenue avec la DRP à 6 appels concernant des événements avec des sources radioactives sur le territoire national. Aucun de ces événements n'avait un impact sanitaire pour la population ou des travailleurs concernés.

Au début de l'année 2011, deux membres du groupe ont passé leur examen pour instructeur en matière de protection radiologique, ce qui fait passer le nombre des instructeurs en matière à quatre.

Au-delà, les instructeurs en matière nucléaire et radiologique ont suivi 4 formations à l'étranger. A côté de ces formations, deux membres du groupe ont suivi une formation approfondie en radioprotection à l'école des sapeurs-pompiers à Mulhouse en France.

Le GPR a organisé 2 formations d'entraînement pratique sur le terrain pour ses membres. Ces formations portaient sur un approfondissement des connaissances scientifiques dans la détection et l'identification de substances radioactives afin d'étendre leurs connaissances aux nouveaux risques et techniques de mesures de radioactivité.

En 2011, les instructeurs en radioprotection du GPR, ont tenu sept cours d'initiation en matière de radioprotection pour des instructeurs en sauvetage et secourisme de la protection civile, ainsi que pour des élèves de l'école de la Police Grand-Ducale.

Le GPR a en outre participé à plusieurs exercices d'urgence nucléaire internationaux, dont les plus importants étaient:

- un exercice ECURIE (UE) ;
- un exercice ConvEx 2a (IAEA),
- l'atelier franco-luxembourgeois appelé « Decon2011 », portant sur l'intervention et la gestion de victimes en cas d'un acte de malveillance mettant en œuvre des substances radiologiques.

De tels exercices répondent aux demandes du « Plan d'Action CBRN », qui a été adopté au niveau de l'Union Européenne.

4.1.5. Groupe d'alerte

La composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe d'alerte sont régis par la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours (ASS) et le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours .

Une des missions du CNA est la collection d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de guerre ou de crise en général. La mission principale des membres du groupe consiste dans l'analyse des informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toutes autres informations nécessaires à la cellule de décision.

Afin de mieux pouvoir répondre aux multiples attributions, le groupe s'est réorganisé en 2007 et il se compose actuellement de 5 sections (cartographie, météo, communication, CBRN, plans d'alerte) et les agents de liaison.

Au cours de l'année 2010, les missions du groupe d'alerte ont été élargies. Actuellement, le groupe est intégré d'office dans la cellule de crise de l'ASS en cas d'incidents majeurs.

Un étroit échange d'informations avec les membres de centres d'alerte d'autres pays se fait en participant aux différents séminaires organisés par les Etats membres de l'UE et de l'OTAN.

L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, se fait par ordre semestriel à raison de 16 réunions d'instruction au bâtiment de la direction de l'ASS.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formations annuelles à l'ENPC à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du CNA.

En 2011, les cadres et des membres du groupe ont participé à des formations et séminaires auprès de « l'Akademie für Krisenmanagement, Notfallplanung und Zivilschutz » du « Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe » en Allemagne.

Un membre du cadre a également suivi le « Community Mechanism Induction course » à Hambourg en novembre 2011.

Le groupe participe à l'élaboration de différents plans particuliers d'intervention et analyse la compréhension et la faisabilité de plans d'urgences externes.

En 2011, le CNA a participé à des exercices internes de communications et d'analyses d'informations.

4.1.6. Unité de support logistique.

L'unité de support logistique est un groupe composé de volontaires des différents centres de secours de la division de la protection civile ou des corps de sapeurs pompiers qui soutiennent la Base Nationale de Support (BNS) dans des interventions de longue durée ou de missions spéciales. Elle se compose d'une vingtaine de personnes avec des formations techniques différentes, ainsi d'instructeurs en sauvetage et en secourisme.

Des réunions d'information et d'instruction se sont tenues à la BNS à Lintgen ou sur le terrain. Au cours de l'année, le groupe a effectué **38 interventions** cumulant **986 heures** d'intervention des volontaires et a parcouru **6.620 kilomètres**.

4.1.7. Unité logistique de ravitaillement

L'Administration des services de secours dispose d'une unité logistique de ravitaillement, qui est rattachée à la Base Nationale de Support à Lintgen et qui intervient en cas d'accidents ou d'exercices s'étendant sur un laps de temps important. Ce groupe intervient également lors de grandes manifestations tels que des concerts ou lors d'exercices transfrontaliers et internationaux. L'unité logistique de ravitaillement est constituée de trois équipes qui, en cas de catastrophe, garantissent une présence 24/24 heures.

Au cours de l'année 2011, le groupe a eu 26 activités différentes, notamment pour ravitailler les bénévoles lors des formations G.S.E. et d'exercices communs. Comme tous les ans, le groupe a également préparé des repas pour les agents volontaires participant au défilé lors de la Fête Nationale.

Du 27 au 30 mai 2011, l'unité logistique de ravitaillement a participé à la journée de la Rhénanie-Palatinat. Une équipe de 12 personnes a préparé des repas pour différentes unités de secours nationales et internationales.

4.1.8. Groupe canin

Le groupe canin se compose actuellement de :

- 1 chef de groupe,
- 1 conseiller technique cynotechnique (CTC),
- 1 vétérinaire,
- 1 chef de groupe adjoint,
- 13 maîtres-chiens brevetés, en formation et stagiaires,
- 8 membres sans chien.

Il est à noter que certains membres remplissent plusieurs fonctions au sein du groupe.

A plusieurs reprises, des entraînements avec l'Association des Secouristes sans Frontières de France, ONG reconnue de la DDSC et membre INSARAG, se sont déroulés au centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres à Altwies. De même, un exercice opérationnel s'est déroulé sur 3 jours à Dijon. Des thèmes différents de recherche de personnes ensevelies, de recherche de surface, descente en rappel avec chien avaient été organisés. La finalité de ce stage était d'apprendre à gérer le stress, l'intégration dans des équipes étrangères, la fatigue, le froid, la chaleur, le matériel, les vivres et le chien.

En février, deux membres ont représenté le groupe canin auprès de l' « IFAH European Pet Night » à Bruxelles.

En mai, durant 3 jours des FMA (formation de maintien des acquis) ont été organisés au centre de formation à Altwies.

En juin 2011, le groupe canin a participé au défilé pour la fête nationale.

En juillet, un stage de formation était organisé avec le groupe HIT sur le centre de formation.

En octobre, deux membres du groupe canin ont passé avec succès leurs tests de contrôle opérationnel (TCO) en décombres et en quête.

En novembre, le groupe canin a organisé un stage opérationnel de 3 jours sur un terrain militaire en France. Le but de cet exercice était de mettre les équipes de recherche dans des conditions réalistes.

Le groupe canin a organisé et participé à 9 week-ends de formation opérationnels non seulement à l'étranger mais aussi à l'ENPC et au centre de formation à Altwies.

Vu l'importance des missions qui leurs sont confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements collectifs à raison de 8 à 10 heures par semaine. Des entraînements supplémentaires et individuels sont organisés continuellement.

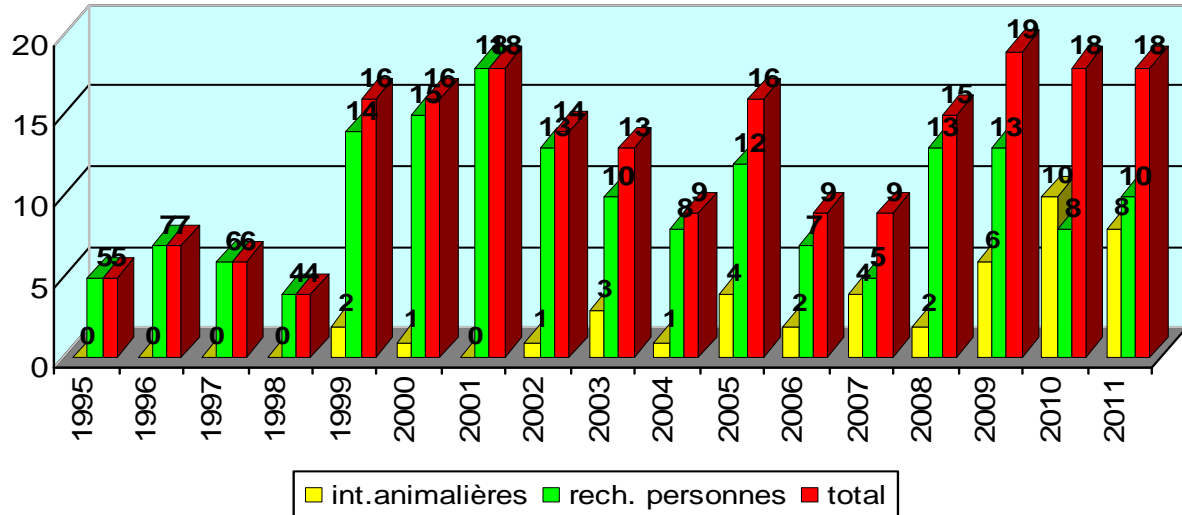
Le groupe canin a participé également à divers exercices et démonstrations.

Le groupe canin intervient aussi lors de capture d'animaux dangereux, blessés suite à des accidents comme pour la capture d'animaux errants sur la voie publique.

En 2011 le Groupe Canin a presté un total de **4824** heures, dont :

- 166 heures lors de **18** interventions au Luxembourg et à l'étranger,
- 688 heures d'entraînement et de formation à l'étranger,
- 3175 heures d'entraînement et de formation au Luxembourg dont :
 - o 1430 heures lors de travail en quête,
 - o 1278 heures lors de travail en décombres,
 - o 467 heures lors de formations diverses,

- 209 heures à l'occasion d'autres activités et engagements,
- 586 heures pour l'aménagement et entretien du centre de formation.



Pour l'aménagement en continu du centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres, les membres du groupe canin ont dû en dehors des heures d'entraînements et d'interventions, exécuter 586 heures supplémentaires.

4.1.9. Groupe d'hommes-grenouilles

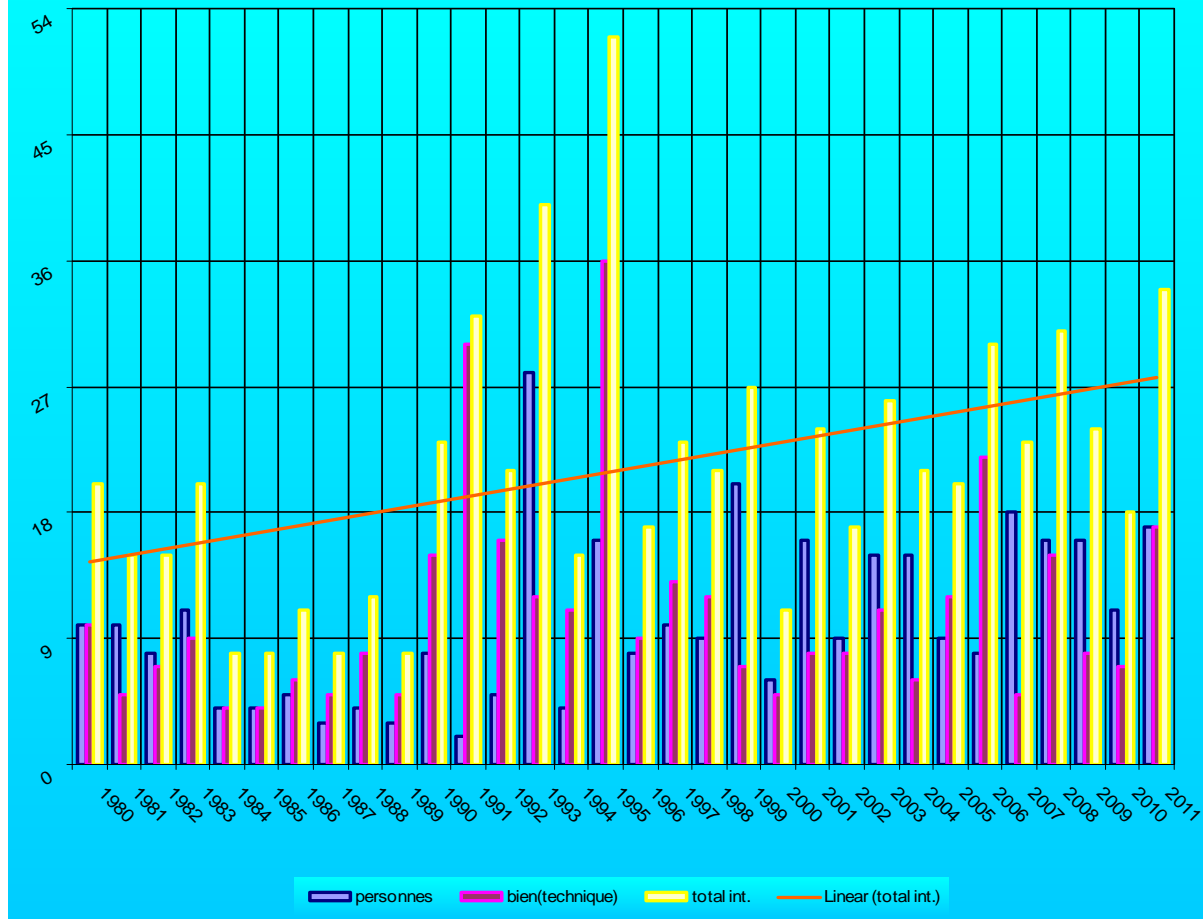
Au cours de l'année 2011, les hommes-grenouilles sont intervenus **34** fois avec un total de **392** heures prestées, dont :

- 1,5** heures lors de 2 interventions de recherche de personnes
- 76** heures lors de 6 interventions d'accidents de circulation
- 3,5** heures lors de 3 interventions de sauvetage de personnes
- 198** heures lors de 9 interventions concernant une noyade
- 11,5** heures lors de 4 interventions de recherche de biens
- 28,5** heures lors de 4 interventions de reconnaissance sous-marine
- 73** heures lors de 6 interventions diverses

En outre, **3.510** heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période estivale (permanence prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique) et **3.660** heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2011.

Ceci fait au total **7.562** heures prestées en **2011** par les volontaires du groupe des hommes- grenouilles.

Intervention des Hommes-Grenouilles de la P.C.



En ce qui concerne la formation continue, les membres du groupe ont participé aux formations suivantes :

- Participation avec 8 plongeurs au « Workshop » de la Croix Rouge allemande à Bonn,
- Participation avec 24 plongeurs à une formation à Antibes en France,
- 9 formations avec la Police Grand-Ducale,
- 5 formations communes avec les plongeurs de la police de la Sarre,
- 14 formations communes avec les plongeurs du Département de la Moselle au lac du barrage de la Haute-Sûre,
- 5 formations à l'ENPC avec un total de 332 participants,
- 26 unités de formations à la piscine en hiver 2010 avec un total de 298 participants,
- 1 jour de formation sous forme d'un exercice avec des membres de Luxembourg Air Rescue et le SAMU.

Le groupe a également dispensé des formations, à savoir :

- 2 formations de permis de navigation sur les eaux intérieures pour 100 personnes,
- 1 formation de permis de navigation sur les eaux côtières,
- Examen de clôture pour 2 plongeurs en juin 2011.

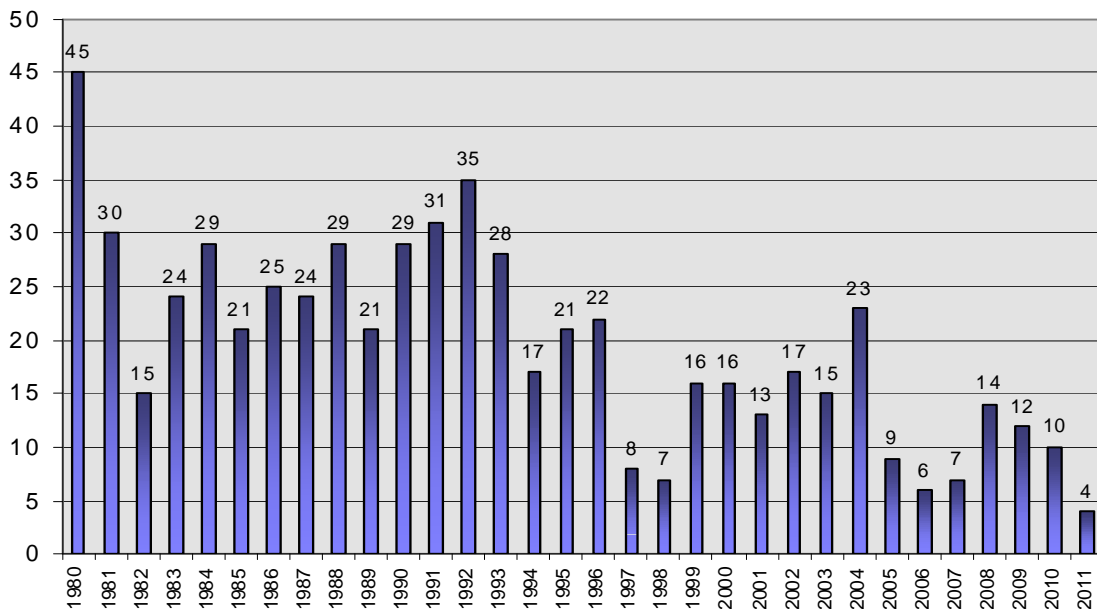
4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Actuellement, le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques se compose de 90 membres dont 44 affectés aux sections 1 et 2 et 46 à la section anti-pollution Haute-Sûre.

Au cours de l'année 2011, 25 membres du groupe ont participé à 9 formations spécifiques concernant la lutte contre les produits chimiques et toxiques (4 cours théoriques et 5 cours pratiques). En outre, 2 exercices transfrontaliers ont été organisés avec le « Gefahrstoffzug » du Landkreis Trier Saarburg, avec lequel le groupe chimique entretient de bonnes relations.

En ce qui concerne les interventions, le groupe est intervenu 4 fois en 2011 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Pendant l'année écoulée, les volontaires du groupe ont presté 179 heures.

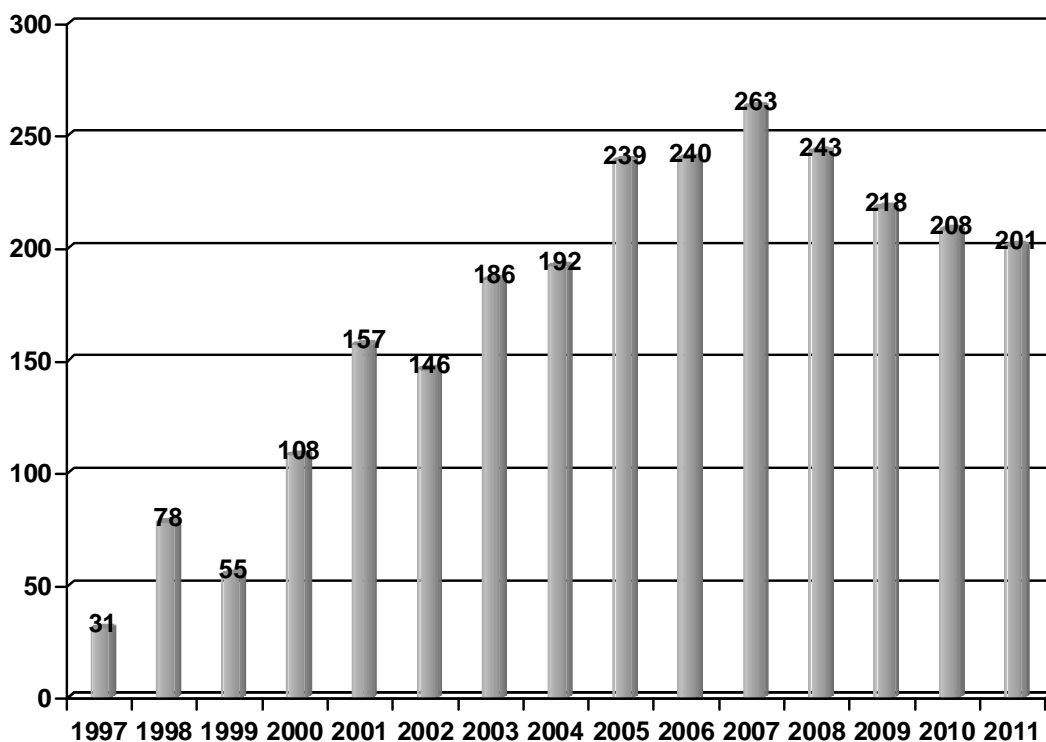
Les interventions du groupe chimique de 1980-2011



4.1.11. Groupe de support psychologique

Les bénévoles du Groupe de support psychologique (GSP) ont effectué 201 missions au cours de l'année 2011. 50 membres différents du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 359 sorties de personnes, seuls ou à plusieurs. Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 201 interventions est de 1185 heures. Le temps d'intervention moyen par sortie est de 3,5 heures. En moyenne, chacun des intervenants actifs a consacré environ 35 heures pour des missions.

Comme dans les années précédentes, la majorité des interventions concernait des accidents (circulation, domestique, travail, loisirs). Outre les accidents, les raisons de l'intervention du GSP sont souvent en relation avec les décès inattendus de personnes ou alors dans le cadre de suicides, tentatives de suicide, mort subite d'un nourrisson.



Nombre d'interventions

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Interventions	108	157	146	186	192	239	240	263	243	218	208	201

4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires

Dans un souci d'appliquer les dispositions du règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'ASS, la direction a entamé la réorganisation du HIT envers une structure plus efficace du groupe, un travail dans lequel l'ASS est assistée par le « Technisches Hilfswerk (THW) ». Cette réorganisation prévoit, entre autres, la création d'un TAST (« Technical Assistance and Support Team ») qui a pour mission de fournir de l'assistance technique et logistique pour différents types de modules, équipes ou centres opérationnels.

Le HIT a tracé le bilan sur les interventions et la formation de ses membres.

Au cours de l'année 2011, les membres du HIT ont participé à plusieurs formations et exercices, à savoir :

- 5 membres du HIT ont participé à 5 exercices « Table-Top » en Croatie et en Slovénie,
- 3 membres ont participé à une formation spécifique en matière de TAST à l'école fédérale du THW à Neuhausen,
- Un membre a participé en tant que chef d'équipe à un « Module Field Exercise » aux Pays-Bas,

- En juin 2011, le HIT a participé à une formation de gestion de situations d'exception (GSE) à Metz ayant mis l'accent sur les techniques de recherche et de sauvetage d'une équipe USAR (« Urban Search and Rescue »),
- 2 personnes ont suivi une formation « Let's Net » du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies à Dubai,
- Plusieurs membres ont participé aux formations dans le cadre du mécanisme de la protection civile de l'Union Européenne,
- Le groupe a en outre organisé deux weekends de formation à Altwies.

En mars 2011, un membre du HIT est intervenu en tant que membre d'un TAST en Tunisie pour assister l'équipe européenne d'experts en protection civile (EUCPT).

Le HIT a en outre été mis en pré-alerte pour intervenir au Japon suite au séisme et au tsunami du 11 mars 2011. Etant donné que les autorités japonaises ont renoncé à demander de l'assistance internationale, le HIT n'a pas été déployé.

Dans le cadre d'emergency.lu, des membres du HIT ont participé à des formations diverses. Ces formations comportent des cours de sécurité organisé par « Luxembourg Air Rescue » (LAR), des cours techniques auprès des entreprises HITEC et SES Astra, etc.

En octobre 2011, 2 personnes du groupe ont participé à un exercice à Dakar au Sénégal pour tester les procédures dans le cadre d'un déclenchement du module emergency.lu.

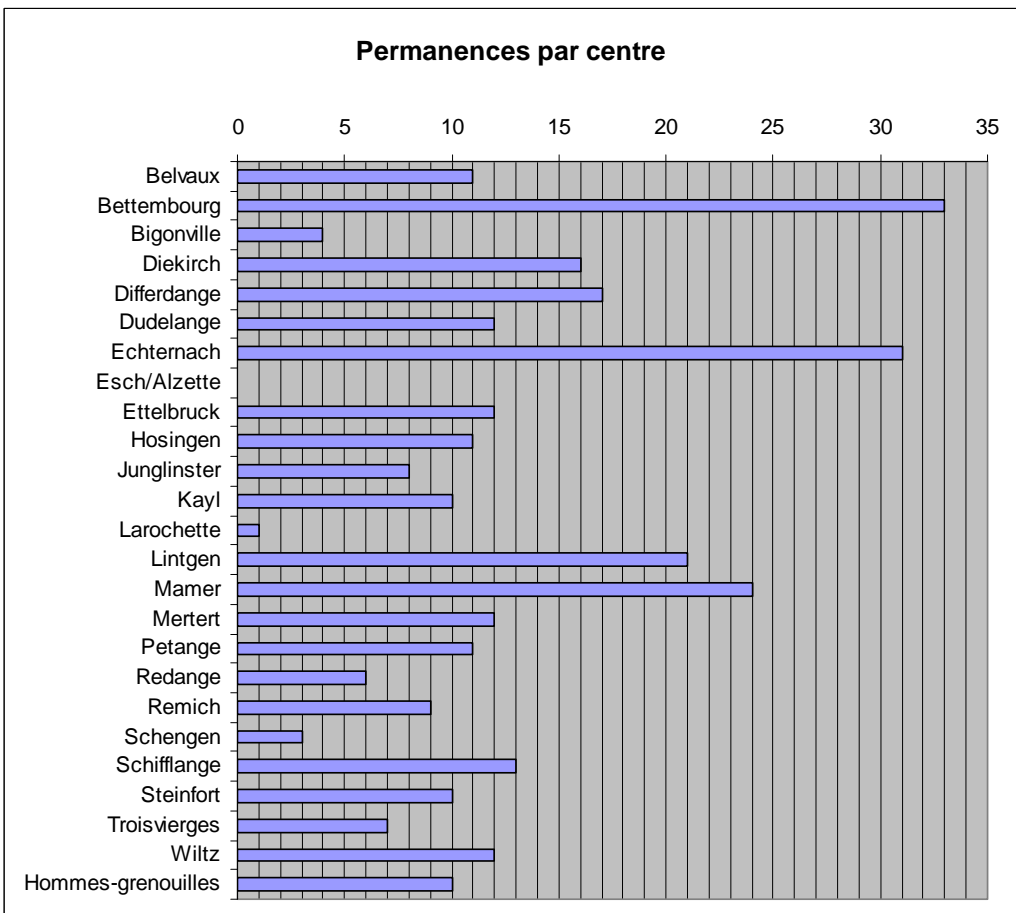
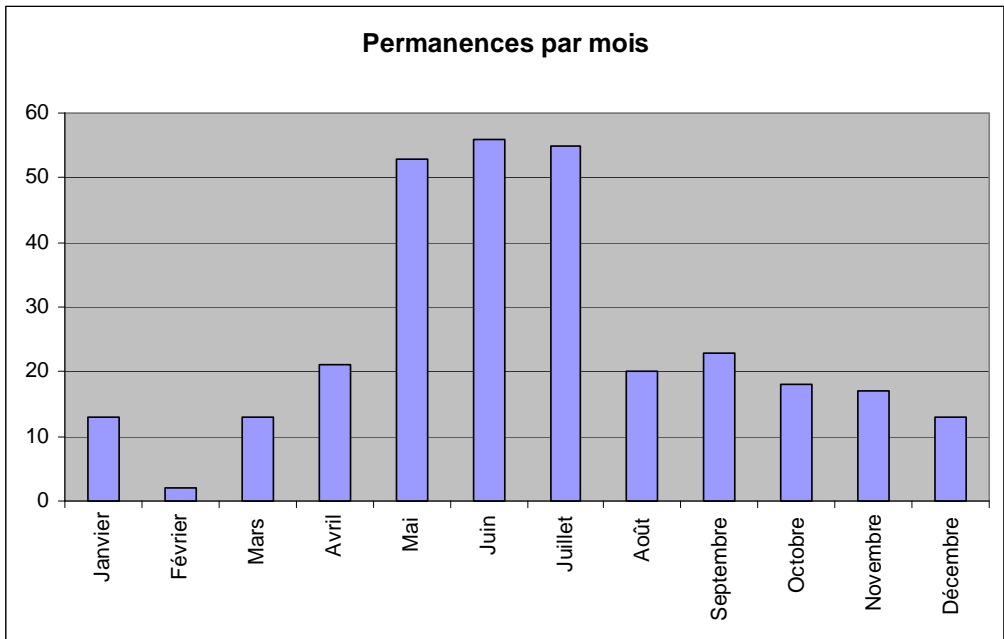
4.1.13. Dispositifs de sécurité mis en place en 2011

4.1.13.1. Evènements d'une certaine envergure

Evènement	Date	Heures prestées par les bénévoles engagés
Fédération Luxembourgeoise de Stock Cars	7 manches au cours de 2011	252
ING Marathon de Nuit VDL	11 juin 2011	105
Prise d'Armes-Fête National 2011	23 juin 2011	56
Festival Rock A Field 2011 à Roeser	26 juin 2011	549
E-Lake Festival 2011 à Echternach	11,12 et 13 août 2011	326
Piccadilly 2011 à Stadtbredimus	12 et 13 août 2011	150
Semi-Marathon Route du Vin à Remich	26 septembre 2011	80
Rallye de Luxembourg 2011	13 et 14 octobre 2011	256
Rallye Hupperdange 2011	26 et 27 octobre 2011	140
Total		1914

4.1.13.2. Graphique des permanences durant l'année 2011

Durant toute l'année, les différents centres de la protection civile ont prestés des permanences demandées expressément par des associations, administrations ou autres collectivités pour des manifestations de moindre envergure. Afin de garantir la sécurité des visiteurs ou spectateurs, une ou plusieurs équipes de secouristes-sauveteurs garantissaient une permanence. Au total **304** permanences furent garanties à travers le pays au cours de l'année 2011 par les centres de la protection civile.



4.2. Division d'incendie et de sauvetage

4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2011

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzsteuergesetz » du 1er février 1939, introduite pendant l'occupation, et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés.

Produit de l'impôt spécial 2000-2011 :

Année	Produit de l'impôt spécial
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869
2007	3.415.360
2008	4.202.963
2009	5.195.685
2010	4.964.197
2011	4.289.391

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial

4.2.2.1. *Subventions aux communes*

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial :

Année	Subventions aux communes
2000	1.573.842
2001	932.183

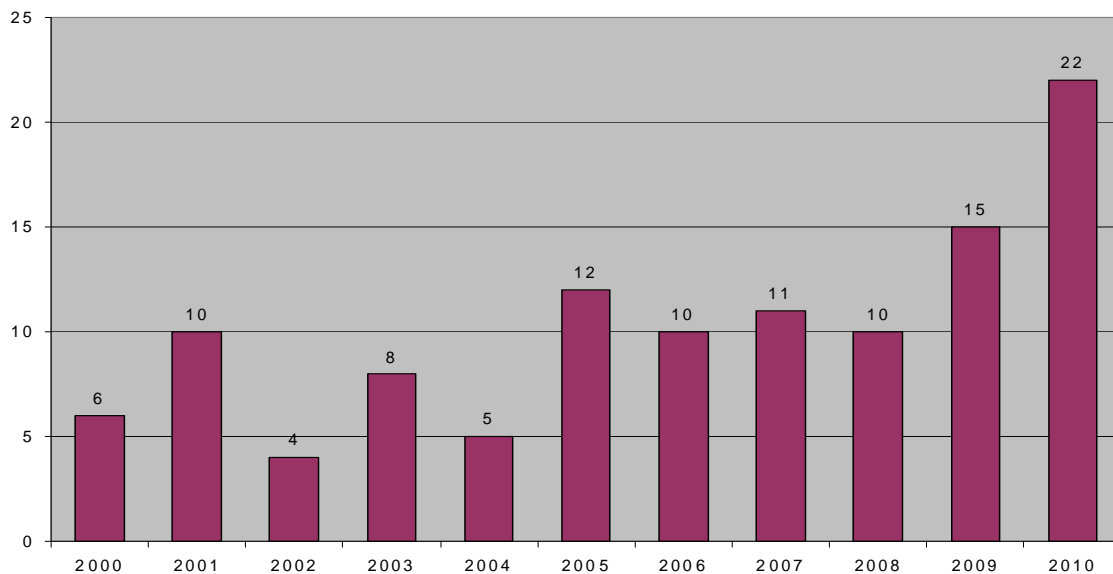
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296
2006	2.256.506
2007	1.365.102
2008	2.593.798
2009	3.026.886
2010	3.070.109

4.2.2.2. Nombre de véhicules acquis de 2000 à 2011

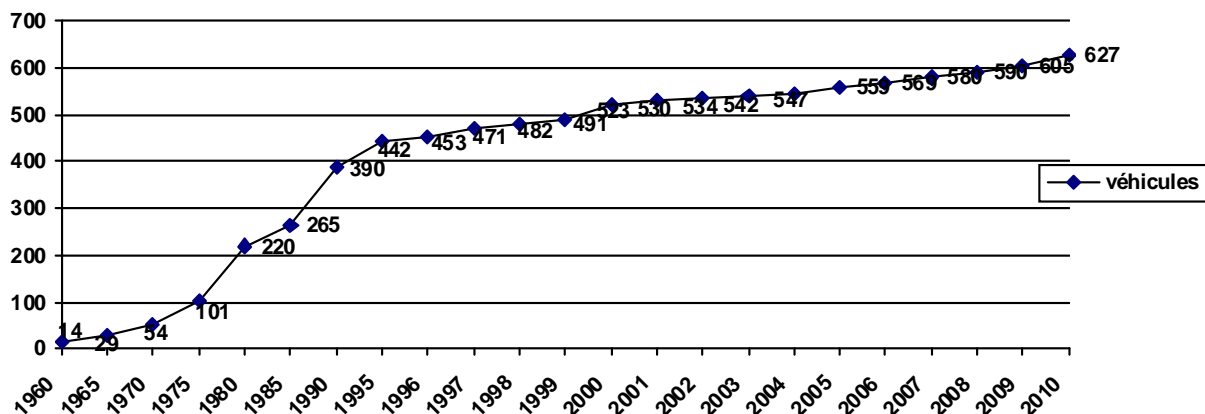
Pour l'année 2011, le nombre de véhicules acquis par les administrations communales pour les services d'incendie et de sauvetage n'est pas disponible.

En 2010, les administrations communales ont acquis 22 véhicules pour les services d'incendie communaux ce qui amène le nombre total des véhicules de tous les services d'incendie communaux à 627.

Nombre de véhicules acquis de 2000 à 2010 :



4.2.2.3. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2010



5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2011-2015 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie, des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- horizon 2015, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- réalisme financier,
- besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2011-2015 concerne, sur le plan budgétaire, 6 articles:

39.6.74.000	Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux; dépenses diverses
39.6.74.010	Acquisition de machines de bureau
39.6.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses
39.6.74.040	Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatique
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs.

5.2. Total des crédits budgétaires 2011

Budget ordinaire des dépenses (section 09.6.):	14,35 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.6.):	6,91 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	21,26 mio €

6. Informatique

6.1. Internet

Le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg (www.112.public.lu) contient des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services communaux d'incendie et de sauvetage ainsi que celles des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations relatives aux gardes des hôpitaux, des pharmacies et autres structures de garde ainsi que des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le site est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information. Le site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours.

6.2. Intranet

L'Intranet a été mis en service à la fin de l'année 2008. Les facilités offertes par Intranet aux chefs des centres de secours, des unités de secours de la protection civile et aux inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage sont les suivantes :

- gestion du centre de secours/de l'unité,
- gestion des plans de services,
- accès aux modules d'information, de gestion et de commandes de matériel,
- accès au répertoire du charroi.

En 2011, les cours Intranet, donnés aux utilisateurs bénévoles des centres de secours, corps de sapeurs-pompiers et groupes spéciales se sont poursuivis. Les cours ont été tenus les samedis et dimanches à l'ENPC à Schimpach par les ingénieurs de l'Administration des services de secours. Au cours de l'année 2011, des représentants de la plupart des corps de sapeurs-pompiers sont passés aux cours.

Pour tenir compte des besoins des utilisateurs de l'Intranet ainsi que pour améliorer constamment le système, l'Intranet a été mis à jour suite à des propositions d'améliorations des utilisateurs. Les améliorations étaient destinées surtout à une meilleure intégration des sapeurs-pompiers.

Au cours de l'année 2011, **24** centres de secours, **36** corps de pompiers et **4** groupes spéciaux (GSP, CNA, HG, Canin) ont effectué leurs listes de permanences à l'aide de l'Intranet.

L'Administration des services de secours entretient un helpdesk qui peut être sollicité pour les services suivants:

- Support aux utilisateurs de l'Intranet en cas de problème
- Propositions d'amélioration de l'Intranet
- Support pour le matériel mis à disposition par l'Administration (ordinateurs, portables et imprimantes)

En 2011, le helpdesk Intranet était opérationnel du lundi au vendredi entre 9h00-19h00 au numéro 49771-448 ou par courriel sur helpdesk@secours.etat.lu.

6.3. CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences mis en place par le Monitoring & Information Center (MIC) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du Mécanisme européen de protection civile créé en 2001 par le Conseil européen (et prorogé en 2007) qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union Européenne en cas d'urgence.

Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, les experts et les équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence.

Le système CECIS a été mis en production en 2009 et tous les postes de travail du 112 y ont accès. Au cours de l'année 2011, **27 urgences européennes et internationales** ont été communiquées par le MIC à travers CECIS.

6.4. DiviDok

Depuis l'année 2009, le système informatique DiviDok a été utilisé par quatre centres de secours en phase de test. Les facilités offertes aux centres de secours par le système DiviDok sont:

- gestion des rapports d'interventions d'ambulance,
- gestion des statistiques sur les interventions,
- export des données utilisées pour la facturation.

Le DiviDok est un outil important dans le cadre de la gestion de qualité de l'Administration des services de secours.

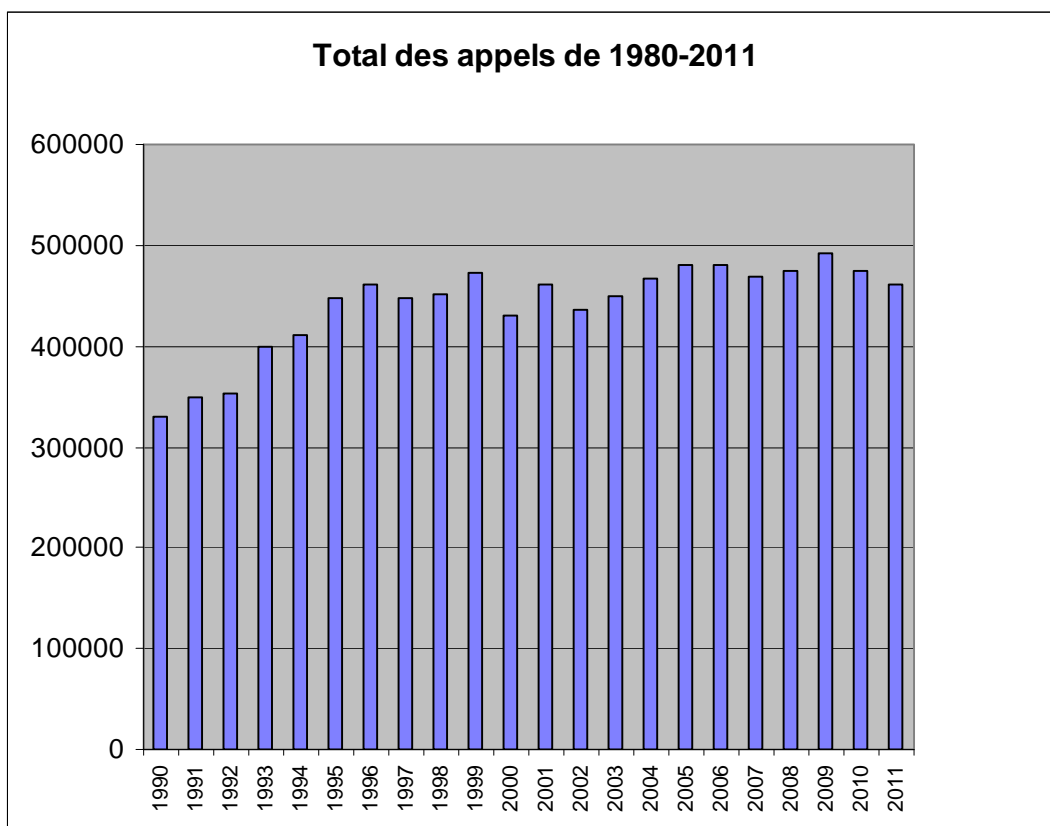
Pour garantir la protection des données personnelles, le système Dividok est accessible seulement à travers le réseau sécurisé Healthnet.

Les travaux sur le DiviDok ont été poursuivis au cours de l'année 2011 et ont abouti à l'achèvement de la phase de test. Le DiviDok a été mis à jour suite à des propositions d'amélioration des centres de secours. La mise à jour comprend l'export des données utilisées pour la facturation en formats pdf et csv. Pour l'année 2012, le logiciel est désormais opérationnel et permettra de recueillir des données et statistiques sur les interventions du service ambulancier de l'Administration des services de secours.

7. Central des secours d'urgence

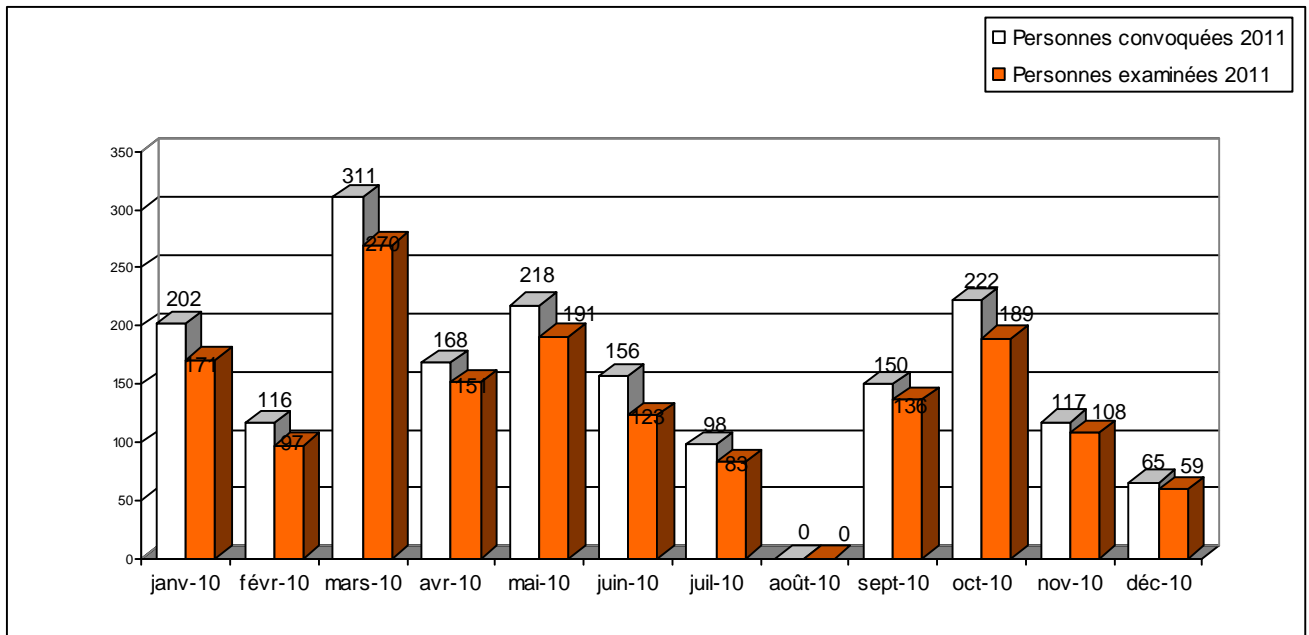
Au cours de l'année 2011, **461.305** appels ont été enregistrés au central des secours d'urgence (CSU112).

MOIS	MOIS	Appels entrants
Janvier	1	43382
Février	2	33652
Mars	3	36574
Avril	4	36937
Mai	5	39610
Juin	6	40559
Juillet	7	38463
Août	8	35285
Septembre	9	37795
Octobre	10	41472
Novembre	11	36898
Décembre	12	40678
TOTAL		461305



8. Service médical

Le service médical, qui compte actuellement 12 médecins et 27 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. 1823 personnes ont été convoquées aux cours de l'année 2011, dont 1573 ce sont présentées aux examens obligatoires de l'ASS au cours de l'année 2010.



9. Relations internationales

9.1. Union Européenne

9.1.1. Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne

Au cours de l'année 2011, les représentants de la direction de l'Administration des services de secours ont participé à 8 réunions du groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (Prociv), dont 5 sous Présidence hongroise et 3 sous Présidence polonaise.

Les priorités de la Présidence hongroise étaient la gestion de catastrophes naturelles, la coordination en cas de crise et la protection des infrastructures critiques.

Dans ce cadre s'est déroulé un séminaire à Budapest du 24 au 26 janvier 2011, portant essentiellement sur la prévention, la reconstruction et la coopération interinstitutionnelle en cas d'inondations. Suite à ce séminaire, un document sur la gestion d'inondations dans l'Union Européenne a été rédigé.

D'autres conclusions étaient rédigées au sujet de l'évaluation des risques en cas de gestion de crise dans l'Union Européenne.

La Présidence polonaise débutait ses travaux avec un séminaire sur l'approche intégrée de la communication en cas de crise à Varsovie les 19 et 20 juillet 2011. Après la pause d'été, les travaux reprenaient par un exercice de grande envergure « EU Carpathex 2011 » ainsi que la « conférence recherche sécurité ».

L'approche intégrée de la communication de crise était la priorité de la Présidence polonaise et aboutissait par l'adoption de conclusions à ce sujet en fin de mandat.

En date du 20 décembre 2011, la Commission Européenne présentait sa proposition pour une décision conjointe du Parlement et du Conseil sur le Mécanisme européen de la protection civile. Ce texte sera à la base d'une nouvelle législation pour le Mécanisme européen de la protection civile et l'instrument financier y lié. Les éléments principaux de ce projet sont les suivants :

- Mise en commun des deux textes actuellement en vigueur,
- Création d'un « Emergency Response Centre (ERC) » qui remplace le « Monitoring and Information Centre » (MIC),
- Création d'un pool volontaire de capacités affectées au préalable à la capacité européenne de réponse d'urgence « European Emergency Responce Capacity »,
- Mise en place de capacités de réaction au niveau de l'Union Européenne,
- Prépositionnement temporaire de moyens d'intervention dans des situations de risque accru,
- Intégration de la prévention,
- Communication des plans de gestion de risques par les Etats Membres à la Commission Européenne,
- Simplification des démarches administratives relatives au transport,
- Augmentation des fonds,
- Etc.

9.1.2. Commission Européenne

9.1.2.1. Élaboration d'un plan d'action CBRN de l'UE

Dans le cadre du plan d'action CBRN, divers groupes de travail institués par la Commission Européenne ont élaboré des méthodologies pour l'évaluation des risques liés aux différents substances et agents biologiques, chimiques, radiologiques et nucléaires produites, stockées et utilisées dans la Communauté Européenne, ayant le potentiel d'être utilisées pour des actes de malveillance. Un de ces groupes de travail a été chargé d'établir des listes des agents ou substances biologiques, chimiques et radiologiques, dont il faudra, selon le plan d'action, veiller à bien sécuriser l'accès. L'Administration des services de secours a participé aux travaux des sous-groupes « chimique » et « radiologique ».

9.1.2.2. Comité de la protection civile

L'ASS a participé aux deux réunions semestrielles du Comité de la protection civile. Les participants ont analysé la fonctionnalité du mécanisme de la protection civile de l'Union Européenne et ont délibéré sur les urgences les plus importantes en Europe. Le Comité a également établi son programme de travail pour l'année 2012.

9.1.2.3. Réunions des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne

L'Administration des services de secours participe aux réunions semestrielles des Directeurs des Protections Civiles européennes, organisées par la Commission Européenne et conjointement avec les pays en charge de la Présidence. En 2011, ces réunions portaient notamment sur les sujets suivants :

- partenariat EU-UN en matière de la protection civile et de l'aide humanitaire,

- capacités de réponse opérationnelle de l'UE en matière de protection civile et de l'aide humanitaire,
- révision de la législation européenne, c'est-à-dire des décisions du Conseil de l'UE relatives au mécanisme de protection civile et de l'instrument financier de la protection civile,
- la prévention de catastrophes,
- la coopération internationale notamment dans le cadre des "Programmes de Prévention, Préparation et Réponse aux Désastres Naturels et Humains" avec les pays du sud et de l'est (PPRD south, PPRD east).

9.2. Conseil de l'Europe

L'Administration des services de secours assure la fonction du Correspondant Permanent auprès de l'Accord partiel ouvert EUR-OPA (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs) du Conseil de l'Europe et participe activement aux travaux de cet Accord.

Les travaux de l'Accord s'inscrivent dans les lignes directrices du plan d'action à moyen terme de l'Accord ainsi que des thématiques spécifiques comme p.ex. :

- les risques liés au changement climatique et gouvernance de la réduction des risques de catastrophes en Europe,
- le développement du Forum Européen pour la réduction des risques de catastrophes
- les aspects législatifs du risque : analyse du rôle des autorités locales et régionales dans la gestion des risques majeurs
- l'éducation et la sensibilisation aux risques,
- etc.

9.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

Dans sa fonction de Centre Principal d'Alerte auprès de la Commission Internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), l'Administration des services de secours a participé aux travaux du groupe de travail « Prévention des pollutions accidentelles ».

Dans ce groupe de travail un membre de l'administration a participé à une réunion le 11 avril. Les sujets principaux de ces réunions étaient :

- mise au point d'un système de kilométrage cohérent pour la Moselle et la Sarre,
- élaboration d'une liste des sites industriels présentant un risque potentiel pour les cours d'eau,
- INFOPOL MS – plate-forme d'échange pour le Plan international d'avertissement et d'alerte Moselle-Sarre.

Un membre de l'administration a participé à la réunion plénière les 13 et 14 décembre 2011 à Mondorf-les-Bains. Cette réunion, qui était organisée par la délégation luxembourgeoise, rassemblait les membres des délégations de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et du Luxembourg. Il reste à relever que lors de cette manifestation la CIPMS fêtait son 50^e anniversaire.

9.4. Commission internationale de la Meuse (CIM)

Un membre de l'Administration des services de secours a représenté le Luxembourg au sein de la Commission Internationale de la Meuse.

Deux réunions du groupe de travail « Pollutions accidentelles » étaient organisées à Liège. Les activités de ce groupe de travail se sont concentrées principalement sur :

- La nouvelle procédure d'alerte basée sur le formulaire numérique, lancée à partir du 1er janvier 2011,
- La carte numérique de base validée et son utilisation comme partie intégrante de la nouvelle procédure d'alerte est recommandée,
- Le caractère complet de la liste des notifications,
- Elaboration des plans de travail.

Le 16 juin 2011, un atelier a été organisé avec la participation de tous les centres principaux d'alerte. Du CPA Luxembourg une délégation de quatre membres participait à cet atelier qui a débouché sur des recommandations pertinentes pour améliorer et compléter la nouvelle procédure. Les résultats sont fort encourageants et montrent que la communication entre les centres principaux d'alerte est bien établie et se déroule de manière pertinente. Une série d'imperfections ont été décelées lors de l'utilisation du formulaire numérique.

Un membre de l'administration a participé les 01 et 02 décembre à la séance plénière de la CIM à Hasselt (B). Lors de cette assemblée les différents groupes de travail présentaient leurs résultats.

9.5. OTAN

L'Administration des services de secours est membre du sous-groupe CPG (Civil Protection Group) du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil – ancien SCEPC) de l'OTAN, qui est le principal organe OTAN de consultation pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN.

Le groupe CPG s'est réuni pour sa réunion plénière de printemps au siège de l'OTAN à Bruxelles les 3 et 4 mars 2011. La réunion plénière d'automne a eu lieu les 24 et 25 novembre 2011 à Bruxelles.

Parmi les sujets à l'ordre du jour des réunions du CPG figuraient notamment ses activités en matière de CBRN ainsi que les conclusions tirées de l'exercice CODRII en Moldavie, exercice portant sur un sévère tremblement de terre avec des répercussions chimique, radiologique menaçant des infrastructures critiques.

9.6. Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire

L'Administration des services de secours a participé en 2011 à la Commission mixte franco-luxembourgeoise de la sécurité nucléaire. Les sujets évoqués en 2011 dans le cadre de cette Commission visaient notamment :

- l'implication des Autorités luxembourgeoises dans les Evaluations Complémentaires de Sûreté (ECS) menées en France suite à l'accident survenu à la centrale japonaise de Fukushima,
- le bilan détaillé des événements ayant trait à la sûreté nucléaire de la centrale de Cattenom et des inspections réalisées en 2010 et 2011,
- les échanges de vue sur les différents domaines de coopération entre les deux pays en matière d'urgence nucléaire.

9.7. Commission régionale SaarLorLux-Trèves/Palatinat

Après l'accident nucléaire de Fukushima, il a été décidé par les ministres lors d'un sommet de la Grande Région de renforcer davantage les exercices de mise en œuvre des plans d'intervention Cattenom. De même, à l'occasion de la première réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière tenue le 21 avril 2011 à Senningen, le papier de conclusions adopté par les deux Parties retenait le renforcement de la coopération opérationnelle, qui pourrait prendre la forme d'exercices communs des services de secours.

Pour l'organisation de ces exercices, il a été décidé de s'appuyer sur des structures existantes pour éviter de créer de nouvelles structures. Le sous-groupe de travail «Protection Civile, Sapeurs-Pompiers», créé en 2004 dans le cadre du groupe de travail «Sécurité et Prévention» de la commission régionale SaarLorLux-Trèves/Palatinat, a été chargé au cours de l'année 2011 de préparer la mise en œuvre de ces exercices qui se dérouleront en 2012 et 2013.

9.8. Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague

La collaboration entre les services de secours luxembourgeois, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague a été poursuivie au cours de 2011. Un comité stratégique a dressé un plan d'action pour 2012 avec des propositions sur les thématiques de travail suivantes :

- risques technologiques (NRBC) et matières dangereuses,
- feux d'hydrocarbures,
- utilisation de défibrillateurs et formation grand public,
- sauvetage/déblaiement,
- techniques d'utilisation de la lance COBRA,
- feux de forêt,
- premier intervenant (first responder),
- comparaison du profil et de la formation des agents professionnels et volontaires en matière d'incendie, de sauvetage et de secourisme (benchmarking).

9.9. Benelux : groupe de travail « Gestion de crise »

L'Administration des services de secours participe au groupe de travail « Gestion de crise » du Benelux, institué dans le cadre du plan d'action Senningen. Ce plan d'action vise la coopération dans le domaine de la sécurité nationale.

Dans ce cadre, le Luxembourg et la Belgique ont élaboré une convention visant l'aide médicale urgente transfrontalière. Vu que l'organisation de l'aide médicale urgente est un peu différente au Luxembourg et en Belgique, cette convention vise à éliminer les obstacles légaux et réglementaires entre les deux pays en cas d'une intervention du SAMU ou des ambulances de la Protection Civile sur les territoires réciproques. Cette convention a été finalisée au cours de 2011 et fera l'objet d'une Décision du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux.

9.10. Groupe de travail « DACH »

Sur invitation de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse, l'Administration des services de secours a participé, pour la deuxième fois, à un congrès du DACH en date du 23 au 25 août 2011 au « Tritolwerk » en Autriche. Le « Tritolwerk » est un site d'entraînement du « Bundesheer » qui est spécialisé sur les urgences CBRN et des manœuvres compliqués en matière de sauvetage et de recherche.

Le D-A-CH est un groupe de travail composé de trois organisations opérationnelles de l'Allemagne (D), de l'Autriche (A) et de la Suisse (CH), à savoir :

- « Technisches Hilfswerk » (THW),
- « Austrian Forces Disaster Relief Unit » (AFDRU),
- « Agentur für internationale Zusammenarbeit im Schweizer Departement für Auswärtige Angelegenheiten (DEZA/SKH) ».

L'ASS et notamment le HIT participent aux travaux de ce groupe germanophone.

L'objectif du DACH est l'optimisation et l'amélioration de l'aide humanitaire urgente axée sur le volet « Urban Search and Rescue (USAR) » en cas de catastrophes majeures. Les travaux du groupe se basent sur les principes d'aide humanitaire reconnus. Le groupe de travail DACH postule qu'en cas de catastrophes majeures, seul la réaction coordonnée de la communauté internationale dans le cadre des Nations Unies peut garantir la meilleure aide aux victimes.

L'échange d'expériences, des exercices communs, la coopération dans l'élaboration et le développement de procédures opérationnelles de base, la standardisation de l'équipement, le travail en commun sur la formation et ainsi que la collaboration étroite lors d'interventions devront positivement contribuer à la restructuration du HIT.

Le DACH peut également s'avérer comme un partenaire important dans le cadre de tous les travaux préparatoires en vue d'une éventuelle certification de l'équipe USAR du HIT.

10. Réorganisation des services de secours

10.1. La réforme des services de secours

D'après le programme gouvernemental, la réforme des services de secours doit aboutir à la création d'un service unifié.

Dans son rapport présenté le 11 octobre 2010 par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, le collège d'experts-consultants a développé plusieurs propositions portant notamment sur la prévention, la planification d'urgence, la couverture des risques, la chaîne opérationnelle, la formation, la structure d'accueil ainsi que sur la valorisation du bénévolat.

Au cours de l'année 2011, le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région a adopté une méthode de travail pour implémenter la réforme des services de secours. Cette méthode de travail prévoit la constitution de six groupes de travail (GT) qui sont composés d'une part des membres permanents chargés de faire avancer les travaux en fonction des priorités retenues, d'animer et d'alimenter le débat et de suivre l'intégralité des travaux des GT. En fonction des sujets traités, les GT pourront inviter d'autres experts à participer aux travaux.

L'ASS est représentée dans tous les GT dont les missions se présentent comme suit :

GT1 : L'analyse et la couverture des risques

Le GT1 a pour mission de déterminer l'état des lieux des moyens disponibles, de définir les futures régions en ce qui concerne l'organisation opérationnelle ainsi que de déterminer la hiérarchie des centres de secours en CISA, CISR et CPI. Le groupe se base essentiellement sur des documents établis par le CEPS/Instead.

GT2 : Profil professionnel des agents des services de secours

La mission prioritaire du GT2 consiste dans l'établissement d'un profil professionnel (« Berufsbild ») pour les agents des services de secours. Ainsi, l'ancienne profession du sapeur-pompier d'une part, et le profil des secouristes et sauveteurs d'autre part, seront unifiés pour constituer le nouveau profil. Cette démarche correspond à une des éléments-clés de la réforme, à savoir la création d'un service de secours unique. Le GT2 établit en outre un nouveau parcours de formation pour le nouveau statut.

GT3 : La direction de la structure d'accueil

Comme mentionné ci-dessus, l'objectif est de créer une structure d'accueil mixte constitué de l'Etat et des communes. Cette structure pourrait être du type d'un établissement à caractère administratif. Dans ce

contexte, le GT3 a pour mission d'effectuer une analyse des effectifs nécessaires ainsi que de proposer la structure organisationnelle et les missions de la structure d'accueil. Le GT3 développe en outre une proposition de la chaîne de commandement opérationnel et il étudie l'intégration des centres de première intervention (CPI).

GT4 : Les mesures en faveur du volontariat

Le GT4 est chargé d'établir un état des lieux en ce qui concerne les mesures pour soutenir le volontariat. Le groupe effectue une analyse critique sur les mesures existantes et d'éventuelles autres mesures à prendre.

GT5 : La prévention et la planification

Si, à ce jour, la prévention contre l'incendie constitue une compétence réservée aux communes, la réforme vise à intégrer la prévention au plan national. Le GT5 établit un état de la situation existante pour identifier les incohérences entre les différentes législations et propose des mesures pour éliminer ces incohérences.

GT6 : L'ingénierie juridique et financière de la structure d'accueil

Le dernier GT est responsable pour analyser les questions juridiques et financières en relation avec la création de la nouvelle structure d'accueil.

10.2. Centre National d'Incendie et de Secours

En 2011, les travaux dans le cadre du nouveau Centre national d'Incendie et de Secours planifié près du Rond Point Gluck à Gasperich (Luxembourg) ont été repris au printemps.

Ce projet de construction commun de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et de la Ville de Luxembourg est censé regrouper dans un même bâtiment la nouvelle caserne du Service d'Incendie et d'Ambulances de la Capitale, ainsi que les locaux de la direction de l'Administration des services de secours y inclus le service médical, le Central des secours d'urgence 112 (CSU 112) et le nouvel Institut national de formation des services de secours.

Le projet comporte de deux zones, dont la première est constituée par le bâtiment principal qui rassemble notamment les espaces administratifs et médicaux, de logement et de loisir, la cantine, les salles de classes et de conférence, les locaux du CSU 112, ainsi que les garages de part et d'autres. La zone 2 est constituée par un terrain d'entraînement comprenant entre autres un grand hall d'entraînement, un parcours appareil respiratoire isolant, une maison à feu, un caisson à feu réel, un parcours à débris, un étang d'exercice, un tunnel, des ateliers pour travaux de désincarcération de véhicules et de chantiers divers, une fosse de chantier routier et une installation à rails ferroviaires.

Au cours de l'année 2011, les membres de l'administration, tant professionnels, que bénévoles ont participé à un nombre de réunions afin de finaliser les plans et de déterminer les coûts du nouveau Centre National d'Incendie et de Secours. L'avant projet sommaire a été achevé en décembre.